

**International Conservation Caucus
Audience bicamérale sur la situation et les perspectives d'avenir pour le
Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo**

**Washington D.C., 29 septembre 2009
Déclaration de Hans Schipulle, Facilitateur PFBC**

I. Evolution du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole.

Je m'appelle Hans Schipulle, et je suis Directeur Général Adjoint au sein du Ministère Fédéral allemand de la Coopération et du Développement. Actuellement, je suis également coordonnateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo pendant la durée de la facilitation allemande de ce partenariat.

C'est pour moi un grand honneur d'avoir été invité à m'exprimer au nom du PFBC à l'occasion de cette audience.

D'autres personnes parleront de l'état des forêts du bassin du Congo et les défis se posant à la génération actuelle et à celles futures pour préserver la fonction écologique, économique et sociale des écosystèmes de l'Afrique Centrale. Pour ma part, je m'appliquerai dans ma présente déclaration à vous décrire l'évolution du PFBC au cours de ces huit dernières années, sa relation avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale / COMIFAC, ses réalisations, ses perspectives.

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a été **lancé par les Etats-Unis** en coopération avec l'Afrique du Sud, lors du Sommet Mondial du Développement Durable de 2002 à Johannesburg. Il a été fondé en tant qu'une initiative parmi plus d'une centaine d'autres, dont le but, pour les parties prenantes des secteurs public et privé, était de démontrer comment le développement durable fonctionnerait, de manière concrète, dans différents secteurs. Pour plusieurs d'entre elles, cette initiative révélait la frustration ressentie par rapport à des négociations de longue haleine, portant sur une nouvelle résolution NU de plus, ou un programme d'actions de plus. Ainsi, elles

ont forgé des coalitions de personnes de bonne volonté qui voulaient « agir maintenant ! », dans l'esprit de l'Agenda 21 de Rio.

C'était le mérite de l'approche pragmatique des Etats-Unis – et qui, si je ne me trompe pas, a été lancée sur l'initiative du Conservation Caucus – qui a conduit Colin Powell, alors Secrétaire d'Etat, à mener l'initiative en lançant le présent partenariat afin de promouvoir la conservation et la gestion durable des écosystèmes du bassin du Congo.

Aujourd'hui, ce partenariat consiste en **un réseau de 51 membres**, qui sont: les dix gouvernements de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale COMIFAC, les 11 autres membres gouvernementaux (USA, France, Allemagne – pour commencer avec les membres ayant déjà été au service du PFBC en pilotant la facilitation – la Belgique, le Canada, la Commission Européenne, le Japon, les Pays Bas, l'Espagne et le Royaume Uni), 12 organisations internationales, 13 ONG et institutions de recherche et 5 membres provenant ou représentants du secteur privé. Une liste remise à jour des membres est disponible sur le site web du PFBC www.cbfp.org.

Lors de leur première réunion à Paris en 2003, les membres du PFBC se sont officiellement mis d'accord pour aligner leur soutien, échanger des informations et mieux harmoniser leurs activités. Les principes de partenariat étaient présentés dans un **Cadre de Coopération**. L'objectif général du partenariat a été spécifié comme suit (je cite): « renforcer l'efficacité des interventions des partenaires en faveur de la conservation, de la gestion durable des écosystèmes forestiers, de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté en Afrique Centrale ». Le PFBC accorde une grande importance à l'efficacité et au développement de synergies entre des projets en phase de réalisation et futurs. De par ses principes de durabilité, il devance ainsi les résolutions en faveur d'une bonne coopération internationale qui ont été énoncées en 2005 par l'OCDE dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Les membres du PFBC ont choisi de ne pas se doter d'une structure de secrétariat. Afin d'assurer sa fonction de plateforme pour le dialogue et l'échange, un membre est prié – sur une base tournante – de servir de coordinateur, ou comme nous l'appelons plus exactement, de facilitateur. Au début d'une nouvelle phase de facilitation, les membres s'accordent sur une

feuille de route comportant des zones d'action prioritaires. Ce faisant, le membre facilitateur est chargé de mettre en place des outils de communication interne et externe et d'offrir des opportunités d'échange. Deux fois par an, la facilitation organise une réunion du Comité Consultatif Régional et une fois tous les deux ans, l'Assemblée Plénière. Les outils de communication tels que les sites web d'accès libre, un bulletin d'informations et des contacts personnels entre les points focaux des membres raffermir le sentiment d'unité qui permet d'ancrer la confiance dans les relations de travail. Etre unis pour un objectif commun et communiquer sur les progrès réalisés génère de la motivation et partant, renforce l'engagement pour la poursuite de la coopération.

II. La Stratégie Régionale de la COMIFAC comme cadre conceptuel

Toutefois, le partenariat équivaudrait à une coquille vide sans le cadre conceptuel et sans la référence opérationnelle. Cette référence est actuellement garantie par la Stratégie Régionale de la COMIFAC pour une gestion durable des forêts, ainsi que par l'orientation de son instance intergouvernementale de décision. Dans leur **Déclaration de Yaoundé de 1999**, les Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale ont proclamé leur (je cite) « *attachement au principe de conservation de la biodiversité et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique Centrale* », ainsi qu' « *au droit de leurs peuples à pouvoir compter sur les ressources forestières pour appuyer leurs efforts de développement économique et social.* »

(COMIFAC est gouvernée par le Conseil des Ministres des dix Etats Africains se situant sur la ligne de partage des eaux du fleuve Congo : le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, la République du Congo, le Rwanda, Sao Tomé et Principe).

Les Etats-Unis, en tant que premier Facilitateur du PFBC ont encouragé d'autres membres du PFBC à démontrer la faisabilité d'une action concertée dans le bassin du Congo, sans avoir à créer de nouvelles organisations multilatérales qui iraient probablement à l'encontre d'un processus politique régional indépendant ; à prouver qu'une **Stratégie Régionale COMIFAC** peut et doit être respectée en tant que **cadre de référence** pour les activités des bailleurs ;

enfin, à attester que la coordination des bailleurs intégrant un grand nombre d'acteurs est nécessaire.

Les membres facilitateurs suivants (France 2005-2007 et Allemagne 2008-2010) ont adopté la même approche prudente d'orientation afin d'assurer une prise de responsabilité régionale continue et de donner à d'autres acteurs de la communauté internationale et régionale la possibilité d'apporter leur contribution dans des domaines spécifiques. A titre d'exemple, l'initiative conjointe d'élaborer des **informations objectives** sur l'état et l'étendue des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Un rapport révolutionnaire, basé sur des faits et des chiffres était mis au point en 2005 par des ONG et des institutions scientifiques en coopération avec les partenaires du programme CARPE. Depuis, deux publications complètes sur « l'état des forêts du Bassin du Congo » ont été réalisées par le PFBC en 2007 et très récemment en 2009, avec l'appui de la communauté scientifique à l'intérieur et à l'extérieur de la région – un effort unique qu'on ne retrouve dans aucune des deux autres grandes régions forestières tropicales du monde.

Aujourd'hui, le PFBC est fort des expériences accumulées en termes d'harmonisation d'initiatives régionales. Ainsi, elle est à même de fournir des **conseils pour l'utilisation et la gestion efficace des financements additionnels**, mis à disposition du Bassin du Congo par la communauté internationale. L'appui des membres du PFBC vise à permettre à la COMIFAC de contribuer à l'orientation et au suivi de l'allocation de nouveaux fonds fournis, par exemple, par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, ou bien du Fonds pour les forêts du bassin du Congo financé par le Royaume Uni/la Norvège. Le développement de mécanismes de financement innovants par la communauté internationale est susceptible de faire augmenter les fonds mobilisés. Le fonds du partenariat pour le carbone forestier, le programme REDD des Nations Unies et les allocations accordées par le Fonds pour l'Environnement Mondial montrent la voie à suivre. Toutefois, l'efficacité de l'utilisation dépend énormément de la responsabilité politique des pays concernés. Elle dépend également de leur détermination à faire valoir la protection de la forêt à travers des cadres juridiques adaptés et par la mise au point d'incitations positives visant à encourager le développement de nouvelles technologies ou la création de sources de revenus alternatives.

III. Les réalisations du PFBC

Les réalisations du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo dépendent énormément des initiatives des membres individuels. Cela dit, les efforts de coordination et de communication du PFBC ont permis de les harmoniser et de les aligner. De ce fait, elles contribuent à **concilier intégrité des écosystèmes, utilisation par l'homme et développement humain**, ce qui constitue une véritable valeur ajoutée. La réussite de « CARPE Paysage » a fait de cette approche un modèle dans la manière de définir conjointement les priorités des mesures de sauvegarde sur une base scientifique solide et en tenant compte des intérêts vitaux des parties prenantes concernées. Sur la base de cette perspective, les membres du PFBC conseillent les Etats de l'Afrique Centrale dans l'élaboration de réformes crédibles dans le secteur forestier ; appuient les pays partenaires dans la promotion de l'exploitation forestière légale dans les forêts de production ; fournissent un appui direct pour le développement d'une norme de certification régionale forestière (FSC) ; luttent contre la mise à l'index générale du bois provenant de la région du Bassin du Congo. Ils informent la communauté internationale sur le potentiel et les progrès accomplis en termes de gestion forestière durable, qui pourrait évoluer vers un projet consistant en actions dont le but serait d'intégrer les forêts dans un futur régime d'atténuation des changements climatiques (REDD).

Le PFBC incite de nouveaux partenaires à s'ouvrir à la coopération. A ce titre, citons l'exemple du dialogue avec des compagnies d'exploitation du bois, l'administration forestière étatique chinoise ou d'autres ministères apparentés. Après avoir effectué en Chine des études approfondies sur la perception des parties prenantes chinoises, et consulté d'autres membres du PFBC réalisant des programmes sino-africains, la facilitation allemande a proposé lors du dernier Comité Consultatif Régional (mai 2009), un cadre visant à **renforcer le dialogue entre la Chine et l'Afrique Centrale** qui devrait combiner accords politiques et coopération technique. Deux ateliers sur FLEGT-UE sont en cours de préparation, et la COMIFAC a bénéficié de conseils quant à la manière d'inclure le chapitre forestier dans le Forum de Coopération Afrique-Chine (FOCAC).

Le PFBC défend la nécessité d'une représentation régionale équilibrée lors des **négociations internationales**. Pour cela, il aide la COMIFAC à développer une

capacité politique et technique en vue des négociations à mener dans le cadre de traités environnementaux des NU, portant sur REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts), APA–ABS (Accès et Partage des Avantages) et PASR-LDC (stratégie régionale de lutte contre la désertification).

Enfin, les effets bénéfiques du PFBC s'étendent également sur la coopération et la sécurité au niveau régional : les instruments participatifs développés par les membres du PFBC, la plupart du temps à travers la CEFDHAC, afin d'intensifier la voix de la société civile régionale et des réseaux parlementaires dans les questions de gestion forestière, ont contribué à un **processus d'apprentissage démocratique dans une région hantée par les conflits**.

IV. Perspectives d'avenir et recommandations pour une efficacité améliorée

Monsieur le Président, vous souhaitez connaître **les perspectives d'avenir et les recommandations pour une efficacité améliorée** du PFBC. Permettez-moi de vous citer quatre points :

- Le PFBC continuera à jouer son **rôle de médiateur**, capable d'engager une discussion constructive avec un nombre important d'acteurs. Il discutera avec des parties prenantes cruciales dont les campagnes trop ambitieuses menacent d'interrompre les processus de réformes positifs (tel que le dialogue sur la révision des titres de concession forestière au RDC en mars 2009) et persistera, dans ses activités de proximité, à générer un consensus sur les meilleures approches visant la promotion d'une exploitation et d'une préservation durables des forêts du Bassin du Congo.
- Le PFBC mettra en avant la **stabilité et la capacité institutionnelles régionales**, essentielles pour faire durer les impacts de l'ensemble de ses efforts. La COMIFAC a reçu un mandat unique et doit rester opérationnelle, c'est-à-dire bien financée et politiquement bien appuyée par ses Etats-membres afin de pouvoir être une institution modèle pour d'autres régions.
- Le PFBC recommande de capitaliser sur ses expériences acquises avec sa composition institutionnelle unique : renforcer et améliorer l'efficacité d'une organisation régionale en s'appuyant sur un partenariat au niveau international. Prouvant une capacité à promouvoir la bonne gouvernance et la coopération, les **acquis institutionnels du bassin du Congo pourraient**

aboutir sur un projet susceptible de faciliter la mise en œuvre de nouveaux mécanismes, tels que REDD.

- De grandes ONG internationales coopérant avec des structures de partenariat affiliées locales sont essentielles pour enrichir le dialogue interne du PFBC. Les membres du PFBC continueront leurs efforts pour **mettre en valeur la participation et la visibilité des partenaires locaux** à l'intérieur et à l'extérieur du partenariat.

La facilitation allemande du PFBC recommande aux partenaires, dont aux États-Unis, à poursuivre l'approche d'intégration consistant à allier appui à l'organisation institutionnelle de la COMIFAC (de préférence à travers le bureau d'appui basé à Yaoundé) et renforcement des structures nationales permettant une mise en réseau productive à travers la région. Cela permettrait également à une nouvelle équipe de facilitation d'acquiescer suffisamment d'informations et d'expertise pour mener à bien sa fonction. Tout comme les équipes précédentes, la facilitation allemande est prête à **transmettre des expériences à une nouvelle facilitation** qui devrait être désignée par les membres du PFBC durant la prochaine réunion plénière du 11 et 12 novembre 2009 à Yaoundé.

Monsieur le Président, j'espère que j'ai pu vous fournir suffisamment de preuves non seulement du leadership dont les États-Unis ont fait montre dans le passé pour appuyer les pays du Bassin du Congo dans la gestion de leurs forêts, mais aussi des raisons de poursuivre cet engagement et même de l'intensifier à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.